



Précarité étudiante : Une triste réalité

FAUCITANO Alexia

juin 2013



Table des matières

Introduction	5
I - Notions générales	7
A. Définitions.....	7
B. Score EPICES : Évaluation de la précarité et des Inégalités de santé dans les centres d'examens de santé.....	8
C. Quelques chiffres clés.....	9
II - Conséquences de la précarité chez les étudiants	11
III - Recours éventuels à la situation précaire des étudiants	13
A. Le centre de santé universitaire.....	13
B. La P.A.S.S : permanence d'accès aux soins de santé.....	13
C. La solidarité.....	14
Conclusion	15

Introduction

Auteur : **FAUCITANO Alexia**



Cette ressource a été produite dans le cadre d'un concours étudiant organisé par l'UNSPF (Université Numérique des Sciences Pharmaceutiques Francophone) l'ANEPP (Association Nationale des Étudiants en

Pharmacie de France) et a fait l'objet d'un financement MINES (Mission Numérique pour l'Enseignement Supérieur)

Télécharger la ressource au format PDF :

L'objectif de cette ressource est de **sensibiliser** le **grand public** mais aussi les **pharmaciens**, en particulier officinaux, sur le sujet de la **précarité chez les étudiants**. En effet, contrairement aux idées reçues, les personnes sans domicile fixe ou immigrées ne sont pas les seules concernées. Il convient donc de savoir **repérer** les étudiants en situation précaire afin de les aider à rentrer dans le système de soin par l'intermédiaire des différentes structures prévues à cet effet.



Notions générales

I

Définitions	7
Score EPICES : Évaluation de la précarité et des Inégalités de santé dans les centres d'examens de santé	8
Quelques chiffres clés	9

A. Définitions

Selon le dictionnaire Larousse :

- Précarité : caractère de ce qui est précaire
- Précaire : qui n'offre nulle garantie de durée, de stabilité, qui peut toujours être remis en cause.

Le **rapport de Wresinki** publié dans le Journal officiel de la République Française en février 1987, permet de compléter cette définition. Il indique que la précarité est une situation caractérisée par « *l'absence d'une ou plusieurs sécurités permettant aux personnes et familles d'assurer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux [...] Elle conduit le plus souvent à une grande **pauvreté** quand elle affecte **plusieurs domaines de l'existence**, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante [...]* . »

En conclusion, la précarité se définit comme étant une situation **d'instabilité, de fragilité, d'insécurité dont la durée est incertaine**. Cette situation se distingue de la pauvreté par le fait qu'elle n'intègre pas seulement la dimension monétaire mais aussi psychologique, socio-professionnelle, affective, le logement ...



Remarque

Y-a-t'il des indicateurs qui pourraient nous aider à mettre en évidence une telle situation chez les étudiants ?

B. Score EPICES : Évaluation de la précarité et des Inégalités de santé dans les centres d'examens de santé

Le **score EPICES** est l'indicateur de précarité des Centres d'examens de santé financés par l'Assurance Maladie. Il a été construit en 1998 par un groupe de travail constitué de membres des **Centres d'examens de santé**, du **Cetaf** (Centre technique d'appui et de formation des examens de santé) et de l'**Ecole de Santé publique de Nancy**.

Il est constitué de **11 questions** issues d'un questionnaire plus vaste de 42 questions prenant en compte plusieurs dimensions de la précarité telles que le niveau d'étude, la catégorie socio-professionnelle, la santé perçue ... La réponse à chaque question est affectée d'un coefficient et la somme des résultats de chaque question donne le score EPICES. Le score varie de façon continue de :

- **0 : absence de précarité**
- **A 100 : maximum de précarité**

Le seuil de 30 est considéré comme étant le seuil de précarité selon EPICES.



Remarque

Cependant, comment considérer le résultat de ce score chez les étudiants quand on sait qu'il intègre des notions économiques, de propriété de logement ?

Il est évident que la majorité des étudiants sont dépendants de leur famille concernant le logement, les ressources budgétaires, sans compter les aides financières qu'ils peuvent percevoir chaque mois (bourse sur critères sociaux, aide au logement, allocations familiales...). En d'autres termes, il n'est pas possible d'évaluer la situation de précarité des étudiants sur le critère financier.

C'est pourquoi, pour les **16 – 25 ans**, les personnes précaires au sens EPICES sont caractérisées par un **score supérieur ou égal à 37,27** et non pas 30.

Voici un **test** qui vous permettra de savoir si votre situation est considérée précaire au sens EPICES.

(A mettre sous forme d'auto-questionnaire)

N°	Questions	Coeff	Max
1	Revenez-vous parfois au travailleur social ?	10,00	0
2	Bénéficiez-vous d'une assurance maladie complémentaire ?	-13,81	0
3	Vivez-vous au couple ?	-6,25	0
4	Éprouez-vous des difficultés de votre logement ?	-8,20	0
5	Y a-t-il des périodes dans le mois où vous rencontrez de telles difficultés financières à leur égard à vos besoins (alimentation, loyer, EDF, ...)?	14,00	0
6	Vous êtes-ils avant de faire du sport au cours des 12 derniers mois ?	-6,51	0
7	Éprouez-vous aller au spectacle au cours des 12 derniers mois ?	-5,10	0
8	Éprouez-vous partir en vacances au cours des 12 derniers mois ?	-5,10	0
9	À la course des 4 derniers mois, avez-vous eu des contacts avec des membres de votre famille autres que vos parents ou vos enfants ?	-6,47	0
10	En cas de difficultés, y a-t-il dans votre entourage des personnes sur qui vous pouvez compter pour vous aider quelques jours en cas de besoin ?	-6,47	0
11	En cas de difficultés, y a-t-il dans votre entourage des personnes sur qui vous pouvez compter pour vous apporter une aide matérielle ?	-5,10	0
	Total		75,14

C. Quelques chiffres clés

- Il ne semble pas exister de différence en termes de précarité entre les garçons et les filles

-
- **26%** des étudiants déclarent avoir« *rencontré de réelles difficultés pour faire face aux dépenses courantes* » : l'alimentation, le loyer, l'électricité ...
 - **73%** des étudiants dépendent de leur famille pour vivre. Elle constituerait la principale source de revenus, bien devant les aides sociales dont seulement 38 % des étudiants bénéficient
 - Près de **50%** des étudiants vivent avec moins de 400€/mois.
 - **Outre les dépenses courantes, 20% des étudiants ont déjà renoncé à se soigner**

Conséquences de la précarité chez les étudiants

Cet exposé ne se veut pas exhaustif mais tente de pointer du doigt les situations à risques induites par la précarité étudiante. Il se base sur des comparaisons d'attitude entre les comportements des étudiants en situation précaire et non précaire.

Relation précarité et niveau socio-professionnel des parents

En rappelant que les parents représentent la principale ressource budgétaire des étudiants, il est aisé de conclure que la situation socio-professionnelle des parents influence la situation des enfants. Ainsi, les étudiants dont les parents sont au chômage ou inactifs sont plus nombreux à connaître la précarité que les enfants de cadres ou des professions intermédiaires.

Relation précarité et consommations de produits psychoactifs

Les étudiants en situations de précarité sont :

- Moins sujets aux **ivresses régulières** car probablement plus isolés socialement
- Plus consommateurs de médicaments psychoactifs

Relation précarité et scolarité

Il y a un accroissement du risque de taux d'échec ou d'abandon scolaire chez les étudiants en précarité qui résulte de la concurrence entre l'exercice d'une activité rémunérée et les exigences des études.

Relation précarité et santé

Les étudiants en situations de précarité sont :

- Moins sportifs
- Mangent moins bien : de façon générale, il existe un déficit en laitage, fruits et légumes, protéines animales avec en parallèle une surconsommation de féculents et de sodas sucrés.

C'est ainsi qu'une étude réalisée à Montpellier sur 1600 personnes par le Pr Claude Jaffiol et son équipe a montré que la précarité était un facteur de risque de développer un **diabète**.

- Consultent moins les médecins : bien qu'une consultation chez le médecin généraliste soit remboursée, le problème est souvent de devoir faire l'avance. Les soins dentaires semblent être les plus concernés.

Recours éventuels à la situation précaire des étudiants

Recours éventuels à la situation précaire des étudiants

Le centre de santé universitaire	13
La P.A.S.S : permanence d'accès aux soins de santé	13
La solidarité	14

A. Le centre de santé universitaire

Le centre de santé correspond à une **équipe de professionnels de la santé** qui assure un accueil, des consultations et des actions de prévention à disposition des étudiants.

Ce centre a une importance considérable dans le cadre de la précarité. En effet, il propose des services **gratuits** sur simple détention d'une carte d'étudiant.

Ainsi, les étudiants peuvent bénéficier :

- De **consultations médicales** auprès de médecins généralistes ou spécialisés (gynécologue, psychologues, psychiatre, ...). Dans ce cas, la carte vitale et l'attestation de mutuelle sont requises. Pour autant, l'étudiant ne fait pas l'avance de ces soins.
- D'accès à des **groupes de soutien collectif ou individuel** afin d'apprendre à gérer son stress, prendre la parole en public. Ces sessions de groupes ont pour deuxième avantage de montrer à l'étudiant qu'il n'est pas seul dans la situation, voire faire des connaissances.

B. La P.A.S.S : permanence d'accès aux soins de santé

La création des permanences d'accès aux soins de santé fait suite à la **loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998**.

Ces structures comportent :

- Un système d'accueil et de repérage des situations de détresse

- Des consultations médicales
- Des consultations sociales
- La délivrance **gratuite** des médicaments

La P.A.S.S s'adresse aux **personnes en situation de précarité** et non pas seulement aux étudiants comme c'est le cas du centre de santé. Elle vise à leur faciliter l'accès au système de santé et les accompagne dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits sans pour autant les fidéliser. L'objectif final est d'aider le patient à retourner dans le système de soins conventionnels.

Les étudiants ayant recours à la P.A.S.S n'ont souvent pas de couverture complémentaire et renoncent donc aux soins pour des raisons financières.



Complément : Le saviez-vous ?

Les étudiants ayant recours à la P.A.S.S n'ont souvent pas de couverture complémentaire et renoncent donc aux soins pour des raisons financières.

C. La solidarité

La **Fédération des Associations Générales Etudiantes** (FAGE) a pour objectif d'améliorer les conditions de vie de la population étudiante. Face à la problématique de précarité et d'exclusion sociale, la FAGE a souhaité apporter une réponse par la mise en place d'épiceries solidaires appelées **Agoraé**. En plus d'une aide alimentaire permettant aux étudiants d'avoir accès à une alimentation équilibrée, elle offre de part ses partenaires une opportunité d'accès à des informations par les assistantes sociales du CROUS et de l'université, du matériel scolaire à faible coût ...

Actuellement, 2 Agoraé ont vu le jour (Lyon et Nice), et une dizaine d'autres projets sont en cours sur l'ensemble de la France.



Complément : Pour en savoir plus

Adresses des PASS de France :

http://www.comede.org/IMG/pdf/Sous%20chapitres%20Guide%202008/Guide-Comede-2008_11_permanences-acces-aux-soins-de-sante.pdf



Conclusion

Bien que pas toujours simple à identifier, la précarité est une réalité chez les étudiants.

Pour autant, il n'y a aucune raison de renoncer aux soins car toutes personnes résidant sur le territoire français ont un droit d'accès aux soins ainsi qu'à une couverture sociale. En outre, de nombreuses structures existent pour aider les étudiants dans le besoin.

Le système associatif semble prendre de plus en plus d'ampleur au bénéfice de tous car ce n'est que par des actions collectives que nous pourrions nous en sortir individuellement.

A bon entendeur.

Remerciements

Remerciements tout particulier à Mme Virginie Martoja et Mme Sylvie Brachet du centre de santé universitaire de Grenoble qui ont participé à la réalisation de ce document.